

ANNEXE 3

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier relatives à l'autorisation ICPE

(Remplissez la case lorsque concerné)

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
C o d e d e l' e n v i r o n n e m e n t	CERFA précisant : - identité du demandeur - emplacement de l'installation - nature et volume des activités, - rubrique de classement nomenclature installations classées - identité de l'architecte auteur du projet - surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations - lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher - déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (<i>article 4-4° du décret n°2014-450</i>)	CERFA	CERFA	Fichier 1-1		
	Procédés fabrications (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-1	Description de la demande	Fichier 3-1	p. 9	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (<i>art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE</i>)	AU-2	Description de la demande	Fichier 3-1	p. 10 à 36	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (<i>R 512-6 I 1° du CE</i>)	AU-3	Documents demandés au titre du Code de l'Environnement	Fichier 7-1		
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (<i>R 512-6 I 2° du CE</i>)	AU-4	Documents demandés au titre du Code de l'Environnement	Fichier 7-2		
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum de l'installation – ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité- (<i>R 512-6 I 3° du CE</i>)	AU-5	Documents demandés au titre du Code de l'Environnement	Fichier 7-8		
	Etude d'impact (<i>R 512-6 I 4° du CE</i>)	AU-6	Etude d'impact	Fichier 4-1		

	Résumé non technique de l'étude d'impact (<i>R122-5 du CE</i>)	AU-7	Résumé non technique de l'étude d'impact	Fichier 4-2		
	Evaluation des incidences Natura 2000 (<i>L414-4 du CE</i>)	AU-8	Documents demandés au titre du Code de l'Environnement	Fichier 7-6		Présent également en annexe de l'étude d'impact (4-1)
	Etude de dangers (<i>R 512-6 / 5° du CE</i>)	AU-9	Etude de dangers	Fichier 5-1		
C o d e d e l' u r b a n i s m e	Notice précisant (<i>R431-8 du CU</i>) 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet : a) L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé ; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ; d) Les matériaux et les couleurs des constructions ; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer ; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.	AU-10.1	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 10 ; 17 ; 24 ; 31 ; 38 ; 47 ; 62 à 65	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (<i>R431-9 du CU</i>)	AU-10.2	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 6 ; 7 ; 13 ; 14 ; 20 ; 21 ; 27 ; 28 ; 34 ; 35 ; 41 ; 42 ; 43	
	Plan des façades et des toitures (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.3	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 45 ; 46 ; 50 ; 51 ; 52 ; 54 ; 55 ; 56	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.4	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 44	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (<i>R431-10 du CU</i>)	AU-10.5	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 11 ; 18 ; 25 ; 32 ; 39 ; 48 ; 59 ; 60 ; 61	

	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 11 ; 18 ; 25 ; 32 ; 39 ; 48	
	Photographique permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7	Dossier architecte	Fichier 6-1	p. 59 ; 60 ; 61	
D é c r e t n ° 2 0 1 4 - 4 5 0	Si le projet nécessite une autorisation de défrichage , étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichage, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires (Article 5 du décret)	PJ-1	Autorisation de défrichage non nécessaire			
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L. 311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendements énergétiques et durées prévues de fonctionnement (Article 6 I du décret)	PJ-2	Autorisation d'exploiter une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité non nécessaire			
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L. 323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur (Article 6 II du décret).	PJ-3	Etude de dangers	Fichier 5-3		Annexes Fichiers 5-4 à 5-10
	Si le projet nécessite dérogation « espèces protégées » , étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées (Article 7 du décret)	PJ-4	DDDEP non nécessaire			
	Si site nouveau , avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512-6 I 7° du CE)	PJ-5	Accords-Avis consultatifs	Fichier 8-5 à 8- 13		Présent également en annexe de la lettre de demande (Fichier 3-1 - annexe 3)
	Si site nouveau , avis du maire ou du président de l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (R 512- 6 I 7° du CE)	PJ-6	Accords-Avis consultatifs	Fichier 8-4		
	Modalités des garanties financières (R 512-5° du CE)	PJ-10	Description de la demande	Fichier 3-1	p. 32 à 36	

Autres pièces présentes dans le dossier

(Remplissez la case lorsque concerné)

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° du fichier informatique	Page(s) concernée(s)
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports (article 8 1° du décret) - accord de la Défense - accord de la DGAC	Accords-Avis consultatifs	Fichiers 8-1 et 8-3	Présent également en annexe de la lettre de demande (Fichier 3-1 - annexe 5)
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense, accord de la Défense (article 8 2° et 3° du décret)	non nécessaire		
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation (article 8 4° du décret)	Accords-Avis consultatifs	Fichier 8-1	Présent également en annexe de la lettre de demande (Fichier 3-1 - annexe 5)
Accord des opérateurs radars concernés (précisez lesquels) (article 85° du décret)	Accords-Avis consultatifs	Fichier 8-2 et 8-3	Opérateurs Météo-France et DGAC Présent également en annexe de la lettre de demande (Fichier 3-1 - annexe 5)